## ABDERRAHMANE BENKHALFA :

# «Nous ne sommes pas dans l'austérité mais dans la rigueur»

***Le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, rassure une nouvelle fois. «Nous ne sommes pas dans l'austérité, ni dans le recul, mais c'est juste de la rigueur et de la vigilance», a-t-il réaffirmé.***

**Salima Akkouche - Alger (Le Soir) -** Le ministre qui s'exprimait hier lors d'une journée sur les nouvelles procédures de la loi de finances 2015 a indiqué qu'en dépit des contractions de nos recettes budgétaires, il reste «complètement optimiste». «Oui, nous avons de la vigilance, oui nous devons introduire de la flexibilité dans nos procédures, mais nous ne sommes pas du tout pessimistes et l'excès de pessimisme n'est pas bon et celui qui veut nous complexer ne le pourra pas.»

Comme dans tous les pays pétroliers, poursuit-il, «nous sommes dans l'ajustement» mais ce n'est «ni du recul, ni de la restriction mais de la rigueur, nous avons opté pour la politique de l'optimisation des recettes».

Le ministre a rappelé que dans le cadre de la loi de finances complémentaire, une dizaine de filières vont bénéficier d'accompagnement avec zéro impôt. Des filières qui sont au stade d'identification. M. Benkhalfa a également indiqué que désormais, les offres locales de substitution à l'offre extérieure vont bénéficier d'une baisse d'impôt au détriment du produit importé qui connaîtra une hausse d'impôt. «A chaque fois qu'il y a une offre locale qui peut substituer à un produit importé, l'impôt baisse pour le produit local mais il sera augmenté pour le produit importé. Nous sommes en train de faire le diagnostic filière par filière et produit par produit, nous allons faire une chirurgie fine au lieu d'une chirurgie générale pour ne pas produire une inflation», a-t-il soutenu.

Par ailleurs, évoquant la bancarisation des ressources, M. Benkhalfa dit que des sommes importantes générées par l'informel ont été déposées dans les banques. D'ailleurs, il appelle à une adhésion massive à cette procédure qui permettrait à l'Algérie d'utiliser les ressources des Algériens au lieu de s'endetter de l'étranger. Le ministre des Finances a fait un véritable plaidoyer envers les commerçants et autres générateurs de recettes de déposer leur argent dans les banques.

**S. A.**

Photos : DR

Benkhalfa reste optimiste.

## SAHBI OTHMANI, DG DE NCA ROUIBA :

# «La taxe sur l'activité complémentaire est techniquement impayable»

***Le Soir d'Algérie* : Expliquez-nous ce que c'est la TAP (taxe sur l'activité professionnelle).**

**Sahbi Othmani :** La TAP c'est la taxe sur l'activité professionnelle et contrairement à la raison d'être d'un impôt, cette taxe ne taxe pas la richesse mais elle taxe le chiffre d'affaires. Soit, même si vous perdez de l'argent vous payez cette taxe.

**Pourquoi dites-vous que c'est un point noir pour l'économie nationale ?**

Le monde de la distribution, soit les grossistes qui génèrent 60% des masses monétaires qui circulent dans le pays sont assujettis à la TAP mais ils ne la payent pas. Ils ne la payent pas parce qu'ils ne veulent pas la payer, mais parce qu'elle est impossible à payer. Parce que historiquement ça n'a pas été imposé ni payé. Si aujourd'hui, un grossiste applique cette TAP, il doit augmenter ses prix de 5 à 6% et dans chaque chaîne de valeurs, vous avez deux maillons, deux acteurs de distribution, donc le fait d'imposer la TAP aujourd'hui provoquerait un impact inflationniste au minimum de 20 à 25%, ce qui est impossible à absorber par le consommateur et son pouvoir d'achat qui est déjà assez érodé aujourd'hui. C'est pourquoi on crie haut et fort pour dire que la TAP est impossible à appliquer aujourd'hui. Le consommateur ne pourrait pas supporter et même si le consommateur supportait, ce qui est impossible, les 3 000 grossistes existants ne pourraient pas tous décider en même temps, du jour au lendemain de l'appliquer. Il faut un temps d'adaptation, au minimum une année, et durant ce temps d'adaptation, le premier qui s'aventurerait à payer la TAP serait éjecté par la loi de l'offre et la demande car les prix sont à l'équilibre et les marges sont très petites aujourd'hui. Donc techniquement, même un grossiste de bonne foi ne peut pas l'appliquer car le marché va le rejeter.

**Pourquoi n'a-t-elle jamais été appliquée ?**

La TAP est une taxe qui est imposée mais elle n'a jamais été appliquée parce qu'il y a eu une invasion fiscale qui a fait que cette taxe n'a pas été appliquée et les prix se sont équilibrés sans elle. Aujourd'hui, les marges moyennes sont de 1 à 2% au niveau de la distribution et la TAP seule est de 2% et si vous vous inscrivez à la TAP vous allez tout déclarer et vous serez obligé de payer l'IBS, l'IRG et toutes les autres taxes. Vous allez, au minimum, payer plus de 6% pour équilibrer votre business, et il faut que vous augmentiez vos marges pour couvrir toutes les fiscalités induites.

**Quelle est la solution ?**

Dans la loi de finances, au lieu de baisser la TAP pour les grossistes, elle a été baissée pour les industriels, qui payent déjà cette taxe. La solution est très claire, on peut revoir le taux pour les industriels et les importateurs même à la hausse s'il le faut, et la lever carrément pour les grossistes pour qu'ils puissent entrer en conformité et payer leur TVA qui n'est pas cumulative et donc pas inflationniste. Et les recettes fiscales qui seront générées par la TVA seront beaucoup plus importantes que les recettes générées par la TAP.

**Propos recueillis par S. A.**

## ABDERAZAK TRABELSI, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'ABEF (ASSOCIATION DES BANQUES ET DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS) :

# «Il ne suffit pas de dire aux clients venez déposer votre argent»

***Le Soir d'Algérie* : A combien s'élèvent les sommes déposées à ce jour dans les banques ?**

**Abderazak Trabelsi :** Il y a eu beaucoup de dépôts mais c'est variable, j'ai l'information sur deux opérations il y a quelques jours, qui tournent autour de 200 milliards de dinars chacune.

**Souhaitez-vous lier cette opération à des offres attractives ?**

Oui, car c'est bien de demander aux gens de déposer leur argent, mais c'est mieux de leur dire qu'une fois fait, ils disposeront d'offres et de services, comme des produits d'épargne, des produits de placement qui répondent aux besoins de chacun comme ils peuvent gagner des revenus qui sont générés selon la nature de chaque produit.

**Y a-t-il un grand engouement pour cette procédure?**

Ça commence à devenir significatif, et comme l'opération dure jusqu'à fin décembre 2016, les gens ne sont pas très pressés, ils veulent prendre leurs précautions, ils viennent, ils posent des questions et demandent des informations avant de décider de déposer leur argent, mais il y a déjà beaucoup de dépôts effectués.

**Comment les banques font-elles pour intégrer l'argent de l'informel ?**

C'est une démarche volontaire mais nous faisons un travail d'information aussi sur le territoire national.

**Propos recueillis par S. A.**

## ILS ONT ÉTÉ VIOLENTÉS AVANT-HIER

# La Laddh se solidarise avec les ingénieurs en génie civil

***Le syndicat national des ingénieurs agréés en génie civil et en bâtiment a observé, dimanche dernier, un rassemblement de protestation devant le siège du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.***

Une manifestation via laquelle les adhérents de cette entité professionnelle venus de plusieurs wilayas du pays entendaient dénoncer leur exclusion de l'élaboration de la loi portant consultation technique dans le domaine de la construction et son enrichissement. Et de préciser que leur participation constituerait une «garantie d'une bonne exécution des infrastructures et les structures et la protection des biens et des personnes».

Seulement, selon la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (Laddh), et alors que ledit syndicat a informé le Premier ministère, le ministère de l'Habitat, celui de l'Intérieur et des Collectivités locales, celui des Finances et la Wilaya d'Alger de l'objet de cette action et de son lieu de déroulement pacifique et de l'objectif qui lui a été assigné, les manifestants «ont été malmenés par les forces de sécurité en les poussant violemment vers le bas de la chaussée avec interpellation du président du syndicat, Omar Hadjres, qui ne sera relâché que vers 17h».

Un «usage de la force pour empêcher des citoyens d'exprimer leurs avis et de protester d'une manière pacifique» que la Laddh a tenu à «dénoncer» dans un communiqué signé du président de son bureau national, Me Salah Dabouz.

**K. M.**

## LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À TIPASA

# Une conférence nationale sera dédiée au système LMD

Lors du périple effectué récemment à Hadjout et à l'université de Tipasa, M. Tahar Hadjar, ministre de l'Enseignement supérieur et M. Abdelkader Kadi, le wali de Tipasa, ont procédé à l'ouverture de la nouvelle rentrée de la formation professionnelle, au sein de l'Institut national de la formation professionnelle de Hadjout.

Au cours de cette tournée, M. Tahar Hadjar a révélé au sein du pôle universitaire de Tipasa qu'il est prévu la promotion de ce pôle universitaire en Université.

Toujours dans son allocution, le ministre a révélé qu'une conférence nationale se tiendra au cours de cette année et sera dédiée au système LMD.

L'ensemble des partenaires sera convié à des rencontres cycliques et périodiques, en vue de débattre de son expérience et de son appréciation dans ce domaine.

Une conférence similaire se tiendra et associera en concertations périodiques et cycliques tous les acteurs sociaux et universitaires et les différents opérateurs qui s'inscrivent dans le cadre de l'université.

S'agissant de la recherche scientifique, le ministre estime qu'il est opportun d'adapter la recherche scientifique au monde du travail, et qu'à ce titre, il conviendrait que la recherche doctorale s'effectue dans une grande proportion en milieu du travail et en entreprise et une autre partie en université.

**Houari Larbi**

## COMMUNIQUÉ

Notre confrère Lakhdar Boudermine a été condamné, hier, par la cour de Annaba à payer une amende de 50 000,00 DA et des dommages et intérêts au plaignant de 1 million de dinars dans une affaire de diffamation.

Cette condamnation, la première de par sa lourdeur, énoncée depuis la dépénalisation du délit de presse, a surpris le collectif de l'*Est Républicain* qui a cru en la détente dans les rapports Justice-Presse, s'interroge si ce n'est la liberté d'écrire qui est ciblée.

Devant ce précédent grave, le collectif des journalistes tient à dénoncer cette condamnation qui met en péril la liberté d'expression et de presse, d'autant plus que la cour a pris en considération les dispositions du code pénal en lieu et place de celles du code de l'information et exprime son entière solidarité au journaliste.

**Le collectif de l'*Est Républicain***